



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 septembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 septembre 2014

Publié le 24 septembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

#### ***Membres titulaires présents :***

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

#### ***Membres suppléants avec voix délibératives présents :***

M. Dominique SARTOR

#### ***Membres titulaires absents :***

M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Hervé BRUYERE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François NOWOTNY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**

**Dijon - 61 avenue du Drapeau et 17 boulevard de Broses - Cession par voie d'adjudication - Engagement de la procédure**

Le Grand Dijon est propriétaire d'un appartement situé dans la copropriété 61 avenue du Drapeau à Dijon, acquis en 2002 dans le cadre du projet d'élargissement et d'aménagement de l'avenue. Cet immeuble était en effet grevé d'une servitude d'emplacement réservé inscrite au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Dijon, aujourd'hui supprimée.

Il s'agit d'un appartement en duplex de 112 m<sup>2</sup>, situé au dernier étage, composé notamment de trois chambres, d'un salon-séjour, d'une cuisine aménagée et d'une salle-de-bain avec douche et baignoire.

Ce logement est à présent libre d'occupation et ne présente plus d'intérêt pour le Grand Dijon. Il est proposé en conséquence de procéder à sa cession, dans le cadre d'une procédure d'adjudication amiable volontaire.

Il est proposé une mise à prix d'un montant de 182 000 € hors frais de vente et d'adjudication, conforme à l'évaluation de France Domaine, avec possibilité de baisse lors de l'adjudication. La totalité des frais de vente et d'adjudication sera à la charge de l'adjudicataire. Une somme d'un montant égal à 5 % du prix de mise en vente devra faire l'objet d'une consignation préalable entre les mains du notaire, par toute personne désirant enchérir.

Le Grand Dijon est également propriétaire de locaux situés dans la copropriété 17 boulevard de Broses à Dijon, acquis en 2013 dans la perspective d'une mise à disposition au profit de Kéolis. Ce projet n'ayant pu aboutir et ces locaux, libres d'occupation, ne présentant plus d'intérêt pour le Grand Dijon, il est proposé en conséquence de procéder à leur cession, dans le cadre d'une procédure d'adjudication amiable volontaire.

Il s'agit de locaux de 107 m<sup>2</sup>, situés au premier étage, aménagés actuellement pour un usage tertiaire ou de profession libérale, mais pouvant être transformés en logement, composés de plusieurs bureaux, d'une cuisine aménagée et d'un bloc de sanitaires.

Compte tenu des caractéristiques de ces locaux, il est proposé une mise à prix de base d'un montant de 170 000 € hors frais de vente et d'adjudication, inférieur à l'évaluation de France Domaine, sans possibilité de baisse. La totalité des frais de vente et d'adjudication sera à la charge de l'adjudicataire. Une somme d'un montant égal à 5 % du prix de mise en vente devra faire l'objet d'une consignation préalable entre les mains du notaire, par toute personne désirant enchérir.

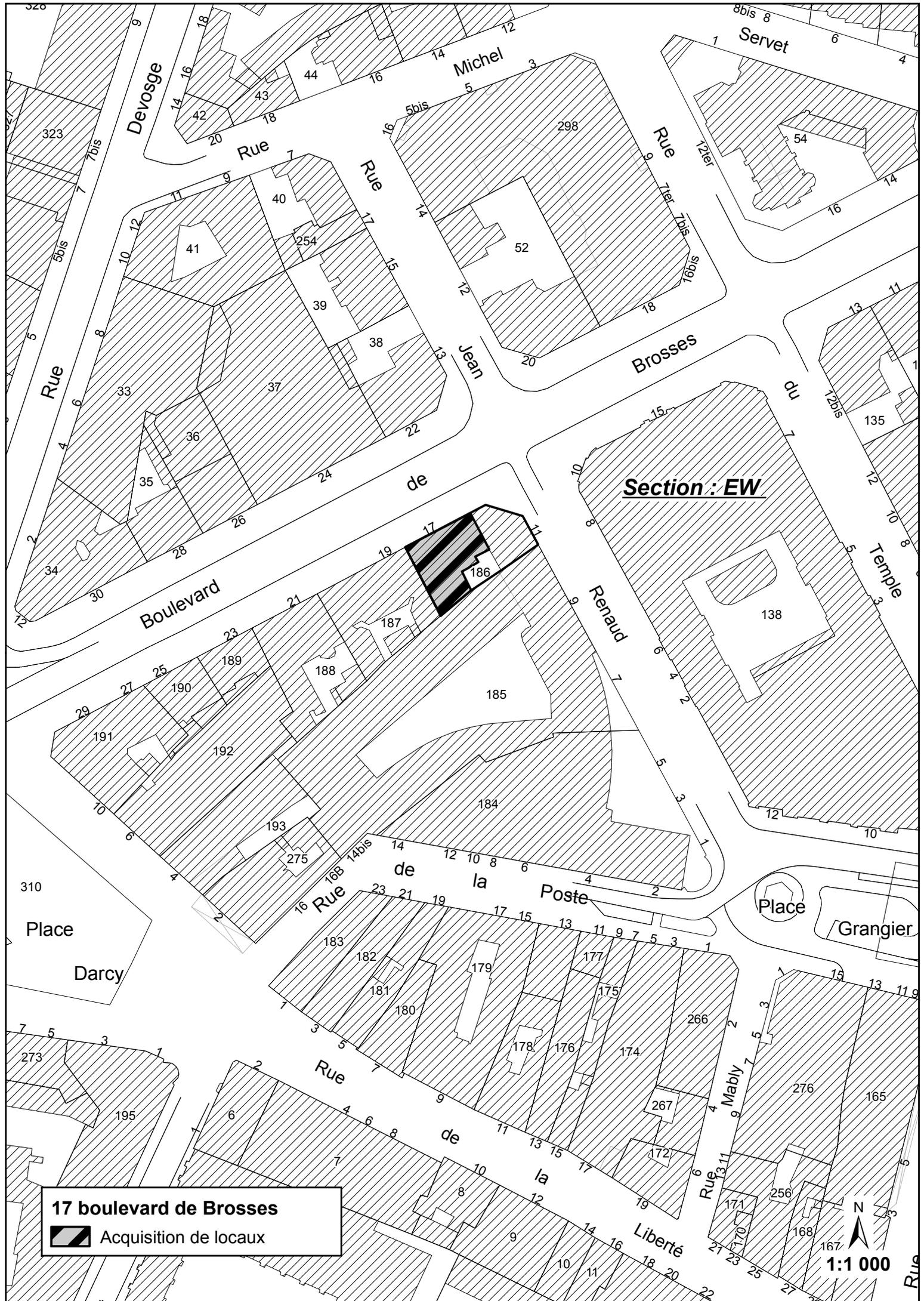
Il est proposé de confier la conduite de ces procédures d'adjudications à Maître Ludovic Baut – notaire associé – 52 boulevard Carnot – 21000 Dijon.

Il est précisé que les adjudications auront lieu dans les locaux de la Chambre de Notaires – 2 bis avenue de Marbotte – 21000 Dijon, selon des dates qui seront arrêtées ultérieurement, à l'issue de la période de visites de ces biens, qui se déroulera jusqu'au 31 octobre minimum. Les dossiers complets de vente sont consultables à l'étude de Maître Ludovic Baut, les demandes de visites sont à adresser à Maître Baut ou au Service Foncier du Grand Dijon.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de procéder** à la cession de l'appartement situé 61 avenue du Drapeau à Dijon, d'une surface de 112 m<sup>2</sup>, constituant les lots 14, 15, 2, 8 et 22 de la copropriété cadastrée section AS n° 18, ainsi que des locaux situés 17 boulevard de Brosses à Dijon, d'une surface de 107 m<sup>2</sup>, constituant les lots 17 et 32 de la copropriété cadastrée section EW n° 186 ;
- **de dire** que ces cessions interviendront dans le cadre d'une procédure d'adjudication amiable volontaire, moyennant une mise à prix de 182 000 € hors frais de vente et d'adjudication, avec possibilité de baisse lors de l'adjudication, pour le logement 61 avenue du Drapeau et une mise à prix de 170 000 € hors frais de vente et d'adjudication, sans possibilité de baisse de prix, pour les locaux 17 boulevard de Brosses, étant précisé que les frais de vente et d'adjudication seront à la charge de l'adjudicataire et qu'une somme d'un montant égal à 5 % du prix de mise en vente devra faire l'objet d'une consignation préalable entre les mains du notaire, par toute personne désirant enchérir ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces adjudications par l'intermédiaire de Maître Ludovic Baut – notaire associé – 52 boulevard Carnot – 21000 Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de ces ventes.



**Section : EW**

**17 boulevard de Brosses**

 Acquisition de locaux

**1:1 000**

Rue Romain Rolland

**Section : AS**

Drapeau

Rue La Fayette

Rue du 1er Régiment de Bourgogne

Rue Jules Forey

Avenue

Le Grand Dijon

Allée Pierre Rat

Rue

Général

Fall

**61 avenue du Drapeau**  
 Cession d'un appartement

N  
  
**1:1 000**

